

Dimanche 20 Avril 2025

**Parvis de l'Esplanade Ventadour
19300 EGLETONS**

- Ouverture de l'espace et installation à partir de 6 h.
- A partir de 8H, en cas d'absence non signalée, les emplacements (même réglés) pourront être réattribués.
- Merci de signaler votre retard ou absence au : 06.48.60.18.79 ou 06.76.91.26.15
- Les véhicules devront **IMPERATIVEMENT** stationner en dehors de l'enceinte, sur les parkings prévus à cet effet, après déchargement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants dont les marchandises ne seront pas conformes à la déclaration faite lors de l'inscription.

Afin que votre inscription soit prise en compte merci de nous faire parvenir l'ensemble des documents demandés dans le bulletin d'inscription.

Pour l'envoi de vos documents et tout renseignement, contacter :

COMITE DES FETES D'EGLETONS
MAIRIE
19300 EGLETONS
Tél : 06 48 60 18 79 - 06 76 91 26 15
Mail : comitedesfetesegletons@outlook.fr

**BULLETIN D'INSCRIPTION
PARTICULIERS**

A retourner au plus tard le 15 Avril 2025

NOM :

Prénom :

Adresse

.....

Tél : Email.....

A fournir :

- Copie recto/verso de votre pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur
- Chèque à l'ordre de **COMITE DES FETES**
- Le présent bulletin d'inscription complété et signé

Marchandises proposées :

.....

Prix unitaire du mètre en façade: 3 €

Nombre de mètres en façade souhaités :

Montant à régler : m en façade × 3 € soit un total de €

Règlement par : Chèque Espèces (faire l'appoint)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Lu et approuvé Le Signature :

REGLEMENT INTERIEUR VIDE-GRENIER

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide-Greniers » organisée par le Comité des Fêtes d'Egletons se déroulera sur le parvis de l'Espace Ventadour à Egletons (19300), le Dimanche 20 Avril 2025 de 9H00 à 17H00.

Article 2 :

Cette manifestation est ouverte aux particuliers. Pour s'inscrire les participants devront retourner à : COMITE DES FETES, MAIRIE, place des Anciens Combattants 19300 Egletons (06.48.60.18.7 / 06.76.91.26.15) ou par mail : comitedesfetesegletons@outlook.fr

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- L'attestation sur l'honneur
- Le paiement correspondant à l'emplacement réservé à l'ordre de COMITE DES FETES D'EGLETONS. **Si espèces, à déposer en Mairie et faire l'appoint.**

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

Les emplacements ont une profondeur de 3m. Ils sont réservés au mètre linéaire en façade.
Tarif du mètre en façade : **3,00 €.**

Après installation, les véhicules devront impérativement être enlevés de l'emplacement et stationnés dans les parkings prévus à cet effet.

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera de préférence par chèque à l'ordre de COMITE DE FETES D'EGLETONS joint au dossier d'inscription. **Les espèces seront acceptées à titre exceptionnel et devront être déposés en MAIRIE avec le bulletin. Il est impératif de faire l'appoint.**

Article 5 :

L'absence d'un exposant non signalée 24 heures avant au 06.48.60.18.79 ou 06.76.91.26.15 ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 6 :

Les emplacements sont attribués au mieux par les organisateurs en fonction de l'arrivée des demandes **mais peuvent varier d'une année à l'autre.** Les décisions des organisateurs sont souveraines et ne pourront être remises en cause sous peine d'exclusion de la foire.

Article 7 :

Les véhicules seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte à **partir de 6h, jusqu'à 8h.**
A partir de 8h, pour toute arrivée tardive non signalée au 06.48.60.18.79 ou au 06.76.91.26.15, les emplacements libres pourront être réattribués par les organisateurs.
Le stationnement des véhicules est interdit dans l'enceinte de l'évènement ; ils devront impérativement être sortis à 8H30 et stationnés sur les parkings extérieurs.

Article 8 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 9 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la foire.

Article 10 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera à la disposition de la gendarmerie pendant toute la durée de la manifestation. Il sera transmis à la Préfecture à l'issue de la manifestation.

Article 11 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et devra pouvoir justifier de son identité.

Article 12 :

La vente d'armes de toutes les catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de boissons et de restauration est interdite, les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration pendant toute la durée de la manifestation.

Article 13 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 14 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 15 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, véhicules, parasols, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. En cas de météo annoncée pouvant mettre la foire en péril, l'organisateur prendra la décision d'annulation le vendredi soir. Cette annulation donnera lieu à remboursement.

M.....

Accepte le présent règlement

Signature

(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Mme La Présidente
Du Comité des Fêtes d'Egletons

Patricia DUBOUCHAUD

VIDE-GRENIERS

Dimanche 20 Avril 2025

Contact :

COMITE DES FETES
MAIRIE
19300 EGLÉTONS

Tél : 06.48.60.18.79/ 06.76.91.26.15
Mail : comitedesfetesegletons@outlook.fr

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné (e) (NOM, prénom),

Né (e) le à et domicilié(e)

.....
.....

participant(e) non professionnel(le) à la vente au déballage désignée ci-dessus,
déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature. *
- Avoir participé à une seule autre vente de même nature. *
(Indiquer le lieu et la date :)

* *Rayer la mention inutile.*

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à :

Le :

Signature :

A retourner IMPERATIVEMENT avec votre inscription et votre règlement.